

(19)



(11)

EP 3 023 536 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
24.05.2017 Bulletin 2017/21

(51) Int Cl.:
D06F 75/12 (2006.01) **D06F 79/00** (2006.01)
D06F 79/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **15193857.8**

(22) Date de dépôt: **10.11.2015**

(54) **BASE POUR UN APPAREIL ÉLECTROMÉNAGER DE REPASSAGE ET/OU DE DÉFROISSAGE
COMPORTANT UN RÉSERVOIR S'ÉTENDANT AUTOUR D'UN COMPARTIMENT**

BASIS FÜR ELEKTROHAUSHALTSGERÄT ZUM BÜGELN UND/ODER ENTKNITTEN, DIE EINEN
BEHÄLTER UMFASST, DER UM EIN FACH HERUM VERLÄUFT

BASE FOR A HOUSEHOLD APPLIANCE FOR IRONING AND/OR SMOOTHING COMPRISING A
RESERVOIR EXTENDING AROUND A COMPARTMENT

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **19.11.2014 FR 1461179**

(43) Date de publication de la demande:
25.05.2016 Bulletin 2016/21

(73) Titulaire: **SEB S.A.
69130 Ecully (FR)**

(72) Inventeurs:
• **CHARTOIRE, Xavier
42520 SAINT-APPOLINARD (FR)**

• **LOPRETE, Stéphane
38460 Verna (FR)**
• **LUC, David
38138 LES COTES D'AREY (FR)**

(74) Mandataire: **Bourrières, Patrice
SEB Développement SAS
Campus SEB
112 Chemin du Moulin Carron
69134 Ecully Cedex (FR)**

(56) Documents cités:
WO-A1-01/53596 FR-A1- 2 874 628

EP 3 023 536 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention se rapporte à une base pour un appareil électroménager de repassage et/ou de défroissage comportant un réservoir s'étendant autour d'un compartiment et se rapporte plus particulièrement à une base dans laquelle le réservoir comporte au moins deux ailes latérales s'étendant le long de deux côtés opposés du compartiment.

[0002] Il est connu de la demande de brevet WO01/53596, un appareil de repassage comportant un réservoir de liquide relié à une pompe par un conduit d'évacuation au niveau duquel le liquide du réservoir est puisé. Cependant, dans ce document le réservoir n'est visible que sur un côté du réservoir.

[0003] Il est connu, de la demande de brevet FRA 14 53774 déposée par la demanderesse, un appareil de repassage comportant une base comportant un réservoir d'eau s'étendant autour d'un compartiment recevant une cuve pour la génération de vapeur sous pression. Un tel appareil présente l'avantage de procurer une très bonne visibilité du niveau d'eau dans le réservoir ainsi qu'une très grande compacité grâce à l'intégration dans le compartiment de certains composants de l'appareil.

[0004] Toutefois, dans ce document, le réservoir est relié à la pompe par un conduit d'évacuation qui communique avec l'intérieur du réservoir en un unique point de sorte que l'eau présente dans le réservoir peut rester piégée dans certaines parties du réservoir, et notamment en amont d'un bossage permettant le passage du conduit de vidange de l'appareil, et avoir du mal à se déverser dans le conduit d'évacuation lorsque le niveau d'eau dans le réservoir est bas. De plus, l'utilisateur n'est pas toujours en mesure de faire reposer parfaitement à plat la base de sorte qu'il est possible que la base soit inclinée légèrement dans un sens ne favorisant pas le vidage intégral du réservoir lors de l'utilisation de l'appareil. Ainsi, l'appareil peut être contraint de s'arrêter de fonctionner alors qu'il reste encore un peu d'eau dans le réservoir.

[0005] Aussi, un but de la présente invention est de remédier à ces inconvénients en proposant une base pour un appareil électroménager de repassage et/ou de défroissage comportant un réservoir s'enroulant au moins partiellement autour d'un compartiment pouvant recevoir des composants de l'appareil et comprenant deux ailes s'étendant le long de deux côtés opposés du compartiment dans lequel le vidage du réservoir est optimisé.

[0006] A cet effet, l'invention a pour objet une base pour un appareil électroménager de repassage et/ou de défroissage comportant un réservoir de liquide s'étendant autour d'un compartiment et comportant au moins deux ailes latérales s'étendant le long de deux côtés opposés du compartiment, le réservoir étant relié à un organe de l'appareil par un conduit d'évacuation au niveau duquel le liquide du réservoir est puisé, caractérisée en ce que le conduit d'évacuation relie également entre elles les deux ailes latérales du réservoir.

[0007] Un tel conduit d'évacuation reliant hydrauliquement les deux ailes du réservoir présente l'avantage d'être alimenté en liquide du réservoir par chacune des ailes latérales du réservoir de sorte que le conduit d'évacuation reste alimenté en liquide lorsque le niveau d'eau dans le réservoir devient bas et que l'appareil est incliné légèrement sur un côté. De plus, une telle construction permet également de favoriser le vidage du réservoir lorsque la paroi de fond du réservoir présente des reliefs ayant tendance à piéger l'eau dans une aile du réservoir.

[0008] Selon une autre caractéristique de l'invention, le réservoir comprend une paroi de fond reliant une paroi externe à une paroi interne du réservoir, établissant une séparation entre le réservoir et le compartiment, le conduit d'évacuation s'étendant sous le niveau de la paroi de fond du réservoir.

[0009] Une telle caractéristique permet de favoriser l'écoulement par gravité de l'eau contenu dans le réservoir vers le conduit d'évacuation.

[0010] Selon une autre caractéristique de l'appareil selon l'invention, le conduit d'évacuation débouche dans les deux ailes du réservoir par des orifices ménagés dans la paroi de fond ou dans la paroi interne à proximité de la paroi de fond.

[0011] Une telle caractéristique permet d'optimiser le vidage complet du réservoir par gravité.

[0012] Selon une autre caractéristique de l'invention, les orifices présentent la forme de fentes ménagées dans la paroi interne, en bordure de la paroi de fond.

[0013] Une telle caractéristique permet d'avoir des orifices qui sont peu visibles et qui ne viennent pas détériorer l'esthétique de l'appareil lorsque la paroi externe de l'appareil est réalisée en matériau transparent.

[0014] Selon encore une autre caractéristique de l'invention le réservoir présente, dans un plan horizontal, une forme générale en U.

[0015] Une telle forme en U du réservoir présente l'avantage d'offrir une excellente vision du niveau de liquide contenu dans le réservoir tout en ménageant un espace, entre les branches du U, dans lequel des composants nécessaires au fonctionnement de l'appareil peuvent être facilement intégrés. De plus, une telle forme présente l'avantage de laisser libre une face de l'appareil, située à l'extrémité des branches du U, où un tableau de commande peut être disposé en étant parfaitement visible pour une plus grande ergonomie d'utilisation.

[0016] Selon une autre caractéristique de l'invention, la paroi de fond du réservoir comporte un bossage convexe, le conduit d'évacuation comportant une première extrémité qui débouche dans le réservoir d'un côté du bossage et une deuxième extrémité qui débouche dans le réservoir de l'autre côté du bossage.

[0017] Une telle caractéristique permet de favoriser le vidage complet du réservoir malgré la présence du bossage dans le fond du réservoir.

[0018] Selon une autre caractéristique de l'invention, le réservoir est un réservoir d'eau.

[0019] Selon une autre caractéristique de l'invention,

le compartiment reçoit au moins pour partie une cuve pour la génération de vapeur sous pression comprenant un conduit de vidange fermé par un bouchon disposé sur une face latérale de la base, à proximité du fond du réservoir, le bossage de la paroi de fond du réservoir enjambant le conduit de vidange.

[0020] Une telle caractéristique permet de réaliser une base génératrice de vapeur particulièrement compacte, notamment en hauteur, tout en ayant un réservoir d'eau de grand contenance.

[0021] Selon une autre caractéristique de l'invention, le réservoir est constitué par l'assemblage d'une pièce interne et d'une pièce externe s'engageant l'une dans l'autre, le conduit d'évacuation comportant une partie supérieure définie par la pièce externe du réservoir et une partie inférieure définie par la pièce interne du réservoir.

[0022] Une telle caractéristique présente l'avantage de permettre une fabrication économique du réservoir et de son conduit d'évacuation, ce dernier présentant l'avantage d'être intégré directement à la fabrication du réservoir.

[0023] Selon une autre caractéristique de l'invention, les pièces interne et externe sont réalisées par moulage et sont assemblées l'une à l'autre par une opération de surmoulage d'un joint à la jonction entre les pièces interne et externe, la pièce interne étant avantageusement réalisée dans un matériau plastique opaque et la pièce externe étant avantageusement réalisée dans un matériau plastique translucide ou transparent.

[0024] Selon une autre caractéristique de l'invention, la base est portable.

[0025] L'invention se rapporte également à un appareil électroménager de repassage et/ou de défroissage comportant un fer à repasser relié par un cordon à une base telle que précédemment décrite.

[0026] On comprendra mieux les buts, aspects et avantages de la présente invention, d'après la description donnée ci-après d'un mode particulier de réalisation de l'invention présenté à titre d'exemple non limitatif, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un appareil de repassage selon un mode particulier de réalisation de l'invention ;
- les figures 2 et 3 sont des vues en perspective éclatée de la base équipant l'appareil de la figure 1, seules certaines pièces étant représentées ;
- la figure 4 est une vue en perspective partiellement arrachée de la base illustrée sur les figures 2 et 3, une fois assemblée ;
- la figure 5 est une vue en perspective de la partie arrière de la base équipant l'appareil de la figure 1.

[0027] Seuls les éléments nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés. Pour faciliter

la lecture des dessins les mêmes éléments portent les mêmes références d'une figure à l'autre.

[0028] La figure 1 représente un appareil de repassage domestique comportant, de manière connue en soi, une base 1 portable génératrice de vapeur alimentée électriquement au moyen d'un câble 2 venant se connecter sur le réseau électrique, la base 1 étant reliée par un cordon 3 à un fer à repasser 4 comportant une semelle 40 munie de trous de sortie de vapeur, ces derniers étant alimentés par un conduit de vapeur intégré dans le cordon.

[0029] La base 1 comporte, de manière connue en soi, une surface inférieure 10 destinée à reposer à plat sur un plan de travail horizontal, telle une planche à repasser, et présente une surface supérieure inclinée comprenant un emplacement 11 pour poser le fer à repasser 4 lors des phases inactives de repassage, cet emplacement étant incliné, de l'ordre de 20° à 30° par rapport au plan de travail et présentant des patins 11A en saillie permettant d'isoler thermiquement la base 1 de la semelle 40 du fer à repasser.

[0030] Conformément aux figures 2 et 3, la base 1 est réalisée par l'assemblage de plusieurs pièces en matière plastique, et comporte notamment une pièce externe 5 en polypropylène, avantageusement translucide ou transparente, définissant l'aspect extérieur de la base 1 et une pièce interne 6 en polypropylène, avantageusement opaque, venant s'emboîter dans le volume de la pièce externe 5.

[0031] Les pièces interne 6 et externe 5 comportent des formes complémentaires qui ménagent entre elles un espace définissant un réservoir 7 périphérique, mieux visible sur les figures 1 et 5, le réservoir 7 présentant, dans un plan horizontal, une forme générale en U entourant un compartiment central 8 recevant différents composants de l'appareil et comprenant un orifice de remplissage masquée par une trappe 7A pivotante.

[0032] Le réservoir 7 s'étend sur le pourtour de la base 1 et comporte deux ailes latérales s'étendant de part et d'autre du compartiment central 8, le réservoir 7 comprenant une paroi interne 7B et une paroi de fond 7C qui sont définies par une partie de la pièce interne 6 de la base et comprenant une paroi externe 7D qui est définie par une partie de la pièce externe 5.

[0033] De manière préférentielle, la base 1 comporte un tableau de commande 12 ménagé sur une face avant de la base 1, le réservoir 7 s'étendant le long des faces latérales et de la face arrière de la base 1. Le compartiment central 8, ménagé à l'intérieur de la paroi interne du réservoir, renferme au moins partiellement une cuve 9 pour la production de vapeur sous pression, représentée en pointillés sur la figure 2.

[0034] La cuve 9 comporte des moyens de chauffages régulés pour produire de la vapeur sous une pression supérieure à 4 bars, et préférentiellement de l'ordre de 5 à 6 bars, et comporte un conduit de vidange 90 comprenant une extrémité fermée par un bouchon 13 disposé sur une face latérale de la base 1, à hauteur de la paroi

de fond 7C du réservoir, cette dernière présentant localement un bossage 14 convexe qui enjambe le conduit de vidange 90.

[0035] Le conduit de vidange 90 comporte également, de manière connue en soi, une entrée latérale 91 reliée par un tuyau à une pompe haute pression fournissant une pression de l'ordre de 15 bars, la pompe aspirant l'eau du réservoir 7 pour l'envoyer dans la cuve 9. Le tuyau et la pompe, non représentés sur les figures, prennent avantageusement place dans un logement disposé dans la partie avant de la base 1, sous le tableau de commande 12 de manière semblable à l'appareil décrit plus en détails dans la demande de brevet FR 1456087 déposée par la demanderesse.

[0036] Comme on peut le voir sur la figure 4, le réservoir 7 comporte un conduit d'évacuation 70 reliant hydrauliquement entre elles les deux ailes du réservoir 7, le conduit d'évacuation 70 comprenant une crépine d'aspiration 60, disposée dans une partie du conduit d'évacuation 70 s'étendant sous le niveau de la paroi de fond 7C du réservoir, au niveau de laquelle l'eau du réservoir 7 est puisée par la pompe.

[0037] De manière préférentielle, le conduit d'évacuation 70 débouche dans les deux ailes du réservoir par des orifices 71, 72 ménagés dans la paroi interne 6 du réservoir 7, en bordure de la paroi de fond 7C, l'un des orifices étant constitué par une fente 71 de faible largeur, visible sur la figure 2, disposée sur le côté du réservoir 7 recevant le bouchon 13 de vidange, entre le bossage 14 et la face avant de l'appareil, l'autre des orifices étant constitué par une fente 72 de plus grande largeur, visible sur la figure 3, disposé sur le côté opposé de la base 1, à proximité de la face avant.

[0038] Le conduit d'évacuation 70 est avantageusement disposé à l'interface entre les pièces interne 6 et externe 5 de manière à être réalisé lors de l'assemblage des pièces interne 6 et externe 5, une partie supérieure du conduit d'évacuation 70 étant définie par la pièce externe 5 et une partie inférieure du conduit d'évacuation 70 étant définie par la pièce interne 6, un joint étant surmoulé à l'interface entre les pièces interne 6 et externe 5 pour assurer l'étanchéité du conduit d'évacuation 70 et du réservoir 7.

[0039] Une telle intégration du conduit d'évacuation 70 à l'interface entre les pièces interne 6 et externe 5 présente l'avantage de permettre le raccordement hydraulique des deux ailes du réservoir 7 de manière économique directement lors du processus de fabrication du réservoir 7, c'est-à-dire sans avoir à effectuer une opération supplémentaire pour la mise en place du conduit d'évacuation.

[0040] Ainsi, à titre d'exemple, les pièces interne 6 et externe 5 seront réalisées lors d'une opération de moulage effectuée simultanément dans un même moule de fabrication, puis les pièces interne 6 et externe 5 seront transférées dans une zone dédiée du moule où elles seront assemblées l'une à l'autre par surmoulage d'un joint réalisé en polypropylène.

[0041] L'appareil ainsi réalisé présente l'avantage de favoriser le vidage complet de l'eau contenue dans le réservoir lors du fonctionnement de l'appareil, chacune des ailes comportant un orifice permettant l'écoulement de l'eau au travers du conduit d'évacuation. En particulier, l'eau contenue dans l'aile du réservoir disposé du côté du bouchon de vidange peut s'écouler intégralement malgré la présence du bossage dans le fond du réservoir.

[0042] Une telle construction permet également de proposer un appareil procurant une très bonne ergonomie d'utilisation tout en étant particulièrement compact, l'appareil présentant l'avantage de posséder un tableau de commande et un réservoir particulièrement visible, le niveau d'eau dans le réservoir étant notamment visible sur un angle proche de 280°.

[0043] De plus, la présence d'un orifice de chaque côté du réservoir pour alimenter le conduit d'évacuation permet également de favoriser le vidage du réservoir lorsque l'appareil n'est pas disposé parfaitement à plat mais est légèrement incliné sur un côté.

[0044] Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

[0045] Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, le conduit d'évacuation pourra déboucher dans les ailes du réservoir par des orifices ménagés directement dans la paroi de fond du réservoir.

[0046] Ainsi, dans une autre variante de réalisation non représentée, le conduit d'évacuation pourra déboucher dans chacune des ailes du réservoir par plusieurs orifices.

[0047] Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, le conduit d'évacuation pourra être constitué par un tuyau indépendant qui est rapporté lors de l'opération d'assemblage du réservoir.

Revendications

1. Base (1) pour un appareil électroménager de repassage et/ou de défroissage comportant un réservoir (7) de liquide s'étendant autour d'un compartiment (8) et comportant au moins deux ailes latérales s'étendant le long de deux côtés opposés du compartiment (8), ledit réservoir (7) étant relié à un organe de l'appareil par un conduit d'évacuation (70) au niveau duquel le liquide du réservoir (7) est puisé, **caractérisée en ce que** le conduit d'évacuation (70) relie également entre elles les deux ailes latérales du réservoir (7).
2. Base (1) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le réservoir (7) comprend une paroi de fond (7C) reliant une paroi externe (7D) à une paroi inter-

ne (7B) du réservoir, établissant une séparation entre le réservoir (7) et le compartiment (8), et **en ce que** le conduit d'évacuation (70) s'étend sous le niveau de la paroi de fond (7C) du réservoir.

3. Base (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, **caractérisée en ce que** le conduit d'évacuation (70) débouche dans les deux ailes du réservoir (7) par des orifices (71, 72) ménagés dans la paroi de fond (7C) ou dans la paroi interne (6) à proximité de la paroi de fond (7C).
4. Base (1) selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** les orifices (71, 72) présentent la forme de fentes ménagées dans la paroi interne (6), en bordure de la paroi de fond (7C).
5. Base (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** le réservoir (7) présente, dans un plan horizontal, une forme générale en U.
6. Base (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** la paroi de fond (7C) du réservoir comporte un bossage (14) convexe et **en ce que** le conduit d'évacuation (70) comporte une première extrémité qui débouche dans le réservoir (7) d'un côté du bossage (14) et une deuxième extrémité qui débouche dans le réservoir (7) de l'autre côté du bossage (14).
7. Base (1) selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** le compartiment (8) reçoit au moins pour partie une cuve (9) pour la génération de vapeur sous pression comprenant un conduit de vidange (90) fermé par un bouchon (13) disposé sur une face latérale de la base (1), à proximité du fond (7C) du réservoir, et **en ce que** le bossage (14) de la paroi de fond (7C) du réservoir enjambe le conduit de vidange (90).
8. Base (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7; **caractérisée en ce que** le réservoir (7) est constitué par l'assemblage d'une pièce interne (6) et d'une pièce externe (5) s'engageant l'une dans l'autre et **en ce que** le conduit d'évacuation (70) comporte une partie supérieure définie par la pièce externe (5) du réservoir et une partie inférieure définie par la pièce interne (6) du réservoir.
9. Base (1) selon la revendication 8, **caractérisée en ce que** les pièces interne (6) et externe (5) sont réalisées par moulage et sont assemblées l'une à l'autre par une opération de surmoulage d'un joint à la jonction entre les pièces interne (6) et externe (5), la pièce interne (6) étant avantageusement réalisée dans un matériau plastique opaque et la pièce externe (5) étant avantageusement réalisée dans un matériau

plastique translucide ou transparent.

10. Appareil électroménager de repassage et/ou de défroissage, **caractérisé en ce qu'il** comporte un fer à repasser (4) relié par un cordon (3), renfermant un conduit de vapeur, à une base (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9.

10 Patentansprüche

1. Basis (1) für ein elektrisches Haushaltsgerät zum Bügeln und/oder Entknittern, das einen Behälter (7) für Flüssigkeit, der sich um ein Fach (8) erstreckt, und zumindest zwei seitliche Flügel umfasst, die sich entlang von zwei gegenüberliegenden Seiten des Fachs (8) erstrecken, wobei der Behälter (7) mit einem Organ des Geräts durch eine Abführleitung (70) verbunden ist, auf deren Niveau die die Flüssigkeit aus dem Behälter (7) entnommen wird, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Abführleitung (70) auch die beiden seitlichen Flügel des Behälters (7) miteinander verbindet.
2. Basis (1) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Behälter (7) eine Bodenwand (7C) umfasst, die eine Außenwand (7D) mit einer Innenwand (7B) des Behälters verbindet, um eine Trennung zwischen dem Behälter (7) und dem Fach (8) einzurichten, und dass die Abführleitung (70) sich unterhalb des Niveaus der Bodenwand (7C) des Behälters erstreckt.
3. Basis (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Abführleitung (70) in den beiden Flügeln des Behälters (7) über Öffnungen (71, 72) mündet, die in der Bodenwand (7C) oder in der Innenwand (6) in der Nähe von der Bodenwand (7C) ausgebildet sind.
4. Basis (1) nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Öffnungen (71, 72) die Form von Schlitten, die in der Innenwand (6) ausgebildet sind, entlang des Rands der Bodenwand (7C) aufweisen.
5. Basis (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Behälter (7) in einer horizontalen Ebene eine allgemeine Form eines U aufweist.
6. Basis (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Bodenwand (7C) des Behälters einen konvexen Vorsprung (14) aufweist, und dass die Abführleitung (70) ein erstes Ende, das in den Behälter (7) von einer Seite des Vorsprungs (14) mündet, und ein zweites Ende aufweist, das in den Behälter (7) von der anderen Seite des Vorsprungs (14) mündet.

7. Basis (1) nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Fach (8) zumindest teilweise ein Gefäß (9) für die Erzeugung von unter Druck stehendem Dampf aufnimmt, das eine Ablaufleitung (90) umfasst, die durch einen Stopfen (13) geschlossen ist, der auf einer Seitenfläche der Basis (1) nahe dem Boden (7C) des Behälters angeordnet ist, und dass der Vorsprung (14) der Bodenwand (7C) des Behälters sich über die Ablaufleitung (90) erstreckt.
8. Basis (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 7; **dadurch gekennzeichnet, dass** der Behälter (7) durch das Zusammenfügen von einem inneren Teil (6) und von einem äußeren Teil (5) gebildet ist, die ineinander eingreifen, und dass die Abführleitung (70) einen oberen Abschnitt, der durch den äußeren Teil (5) des Behälters definiert ist, und einen unteren Abschnitt umfasst, der durch den inneren Teil (6) des Behälters definiert ist.
9. Basis (1) nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** der innere (6) und der äußere (5) Teil durch Formgießen hergestellt sind und zueinander durch einen Überformungsvorgang einer Dichtung an der Verbindung zwischen dem inneren (6) und dem äußeren (5) Teil aneinandergefügt sind, wobei der innere Teil (6) vorteilhafterweise aus einem lichtundurchlässigen Kunststoffmaterial hergestellt ist, und wobei der äußere Teil (5) vorteilhafterweise aus einem durchscheinenden oder durchsichtigen Kunststoffmaterial hergestellt ist.
10. Elektrisches Haushaltsgerät zum Bügeln und/oder Entknittern, **dadurch gekennzeichnet, dass** es ein Plätteisen (4) umfasst, das durch eine Schnur (3), die eine Dampfleitung enthält, mit einer Basis (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 9 verbunden ist.

Claims

1. Base (1) for a household appliance for ironing and/or smoothing, comprising a liquid reservoir (7) extending around a compartment (8) and comprising at least two lateral wings extending along two opposite sides of the compartment (8), the said reservoir (7) being connected to an appliance body by a release pipe (70) on the level of which the liquid from the reservoir (7) is drawn, **characterised in that** the release pipe (70) also connects the two lateral wings of the reservoir (7).
2. Base (1) according to claim 1, **characterised in that** the reservoir (7) comprises a bottom wall (7C) connecting an external wall (7D) to an internal wall (7B) of the reservoir, establishing a separation between the reservoir (7) and the compartment (8), and **in that** the release pipe (70) extends under the level of

the bottom wall (7C) of the reservoir.

3. Base (1) according to either of claims 1 or 2, **characterised in that** the release pipe (70) leads to the two wings of the reservoir (7) through the orifices (71, 72), arranged in the bottom wall (7C) or in the internal wall (6) close to the bottom wall (7C).
4. Base (1) according to claim 3, **characterised in that** the orifices (71, 72) have the form of slits arranged in the internal wall (6), on the edge of the bottom wall (7C).
5. Base (1) according to any one of claims 1 to 4, **characterised in that** the reservoir (7) has, horizontally, a general U-shape.
6. Base (1) according to any one of claims 1 to 5, **characterised in that** the bottom wall (7C) of the reservoir comprises a convex boss (14) and **in that** the release pipe (70) comprises a first end which leads to the reservoir (7) from one side of the boss (14) and a second end which leads to the reservoir (7) from the other side of the boss (14).
7. Base (1) according to claim 6, **characterised in that** the compartment (8) holds at least in part, one tank (9) to generate steam under pressure, comprising a draining pipe (90) closed by a stopper (13) positioned on a lateral face of the base (1), close to the bottom (7C) of the reservoir, and **in that** the boss (14) of the bottom wall (7C) of the reservoir spans the draining pipe (90).
8. Base (1) according to any one of claims 1 to 7, **characterised in that** the reservoir (7) is constituted by assembling an internal component (6) and an external component (5) slotting into each other, and **in that** the release pipe (70) comprises an upper section defined by the external component (5) of the reservoir and a lower section defined by the internal component (6) of the reservoir.
9. Base (1) according to claim 8, **characterised in that** the internal (6) and external (5) components are produced by moulding and are assembled on top of each other by overmoulding a seal to the joint between the internal (6) and external (5) components, the internal component (6) being advantageously made from an opaque plastic material and the external component (5) being advantageously made from a translucent or transparent plastic material.
10. A household ironing and/or smoothing appliance, **characterised in that** it comprises an iron (4) connected by a cord (3), containing a steam pipe, to a base (1) according to any one of claims 1 to 9.

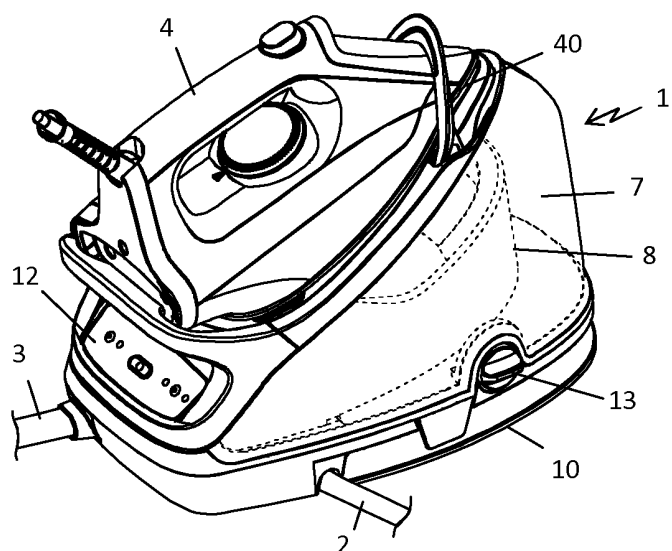


Fig 1

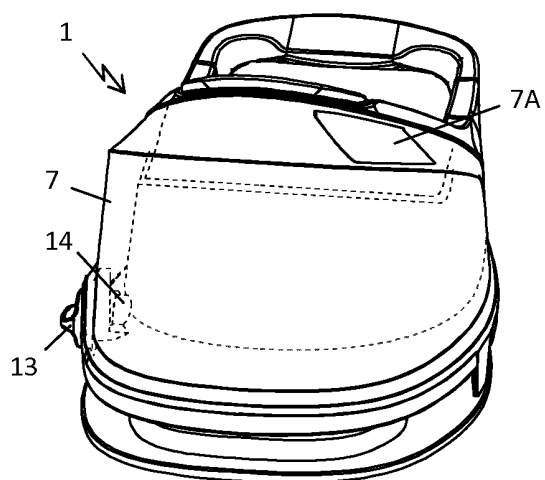


Fig 5

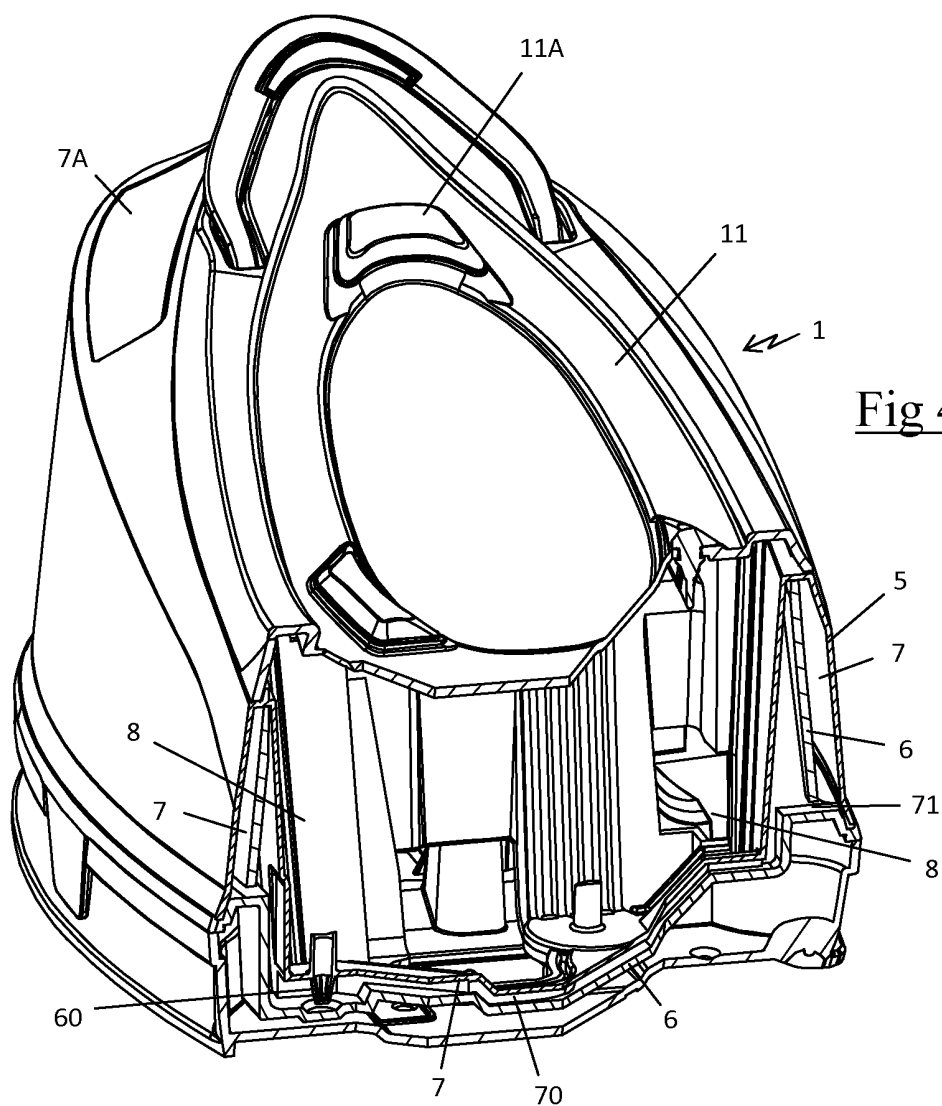


Fig 4

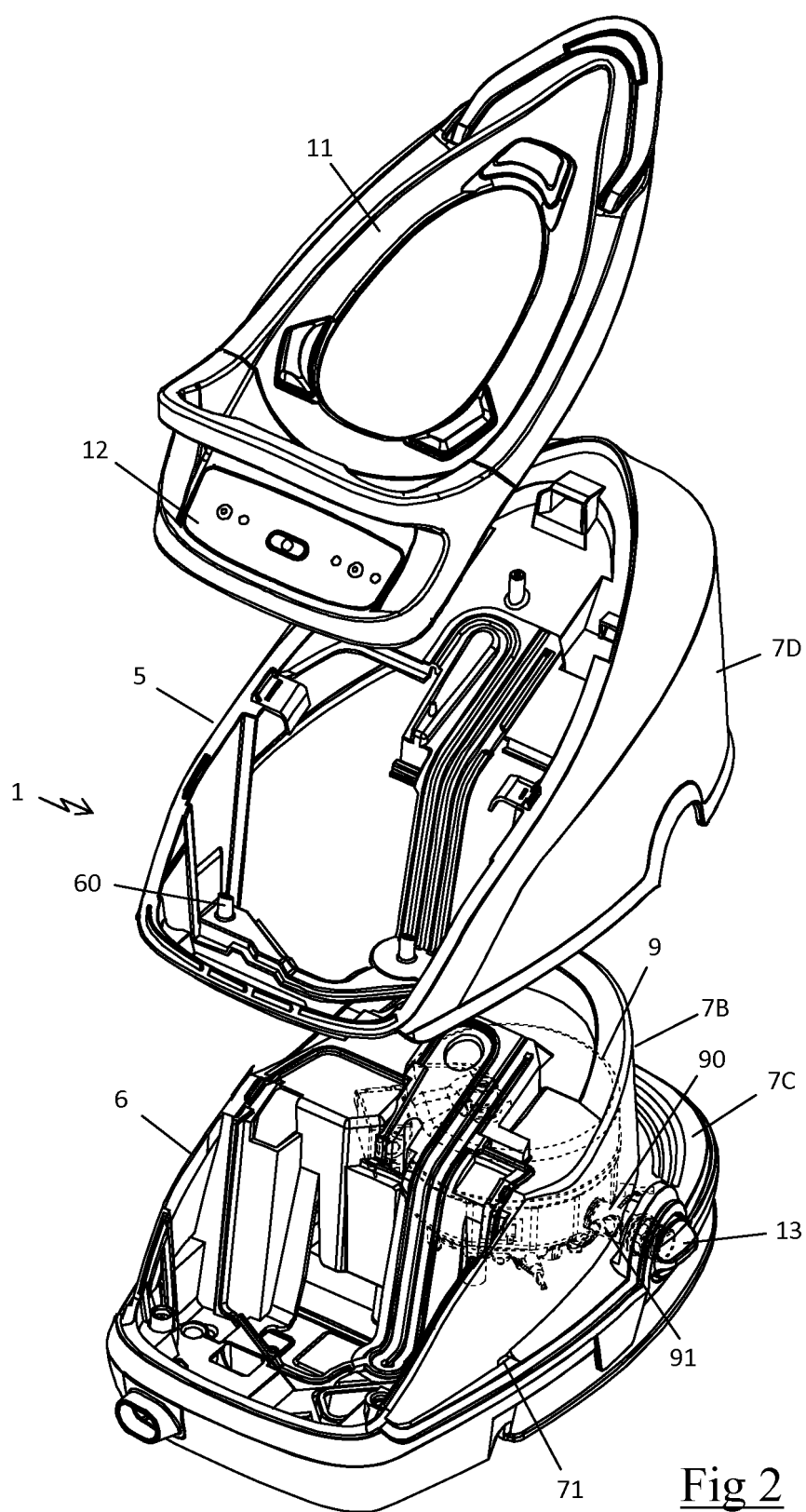


Fig 2

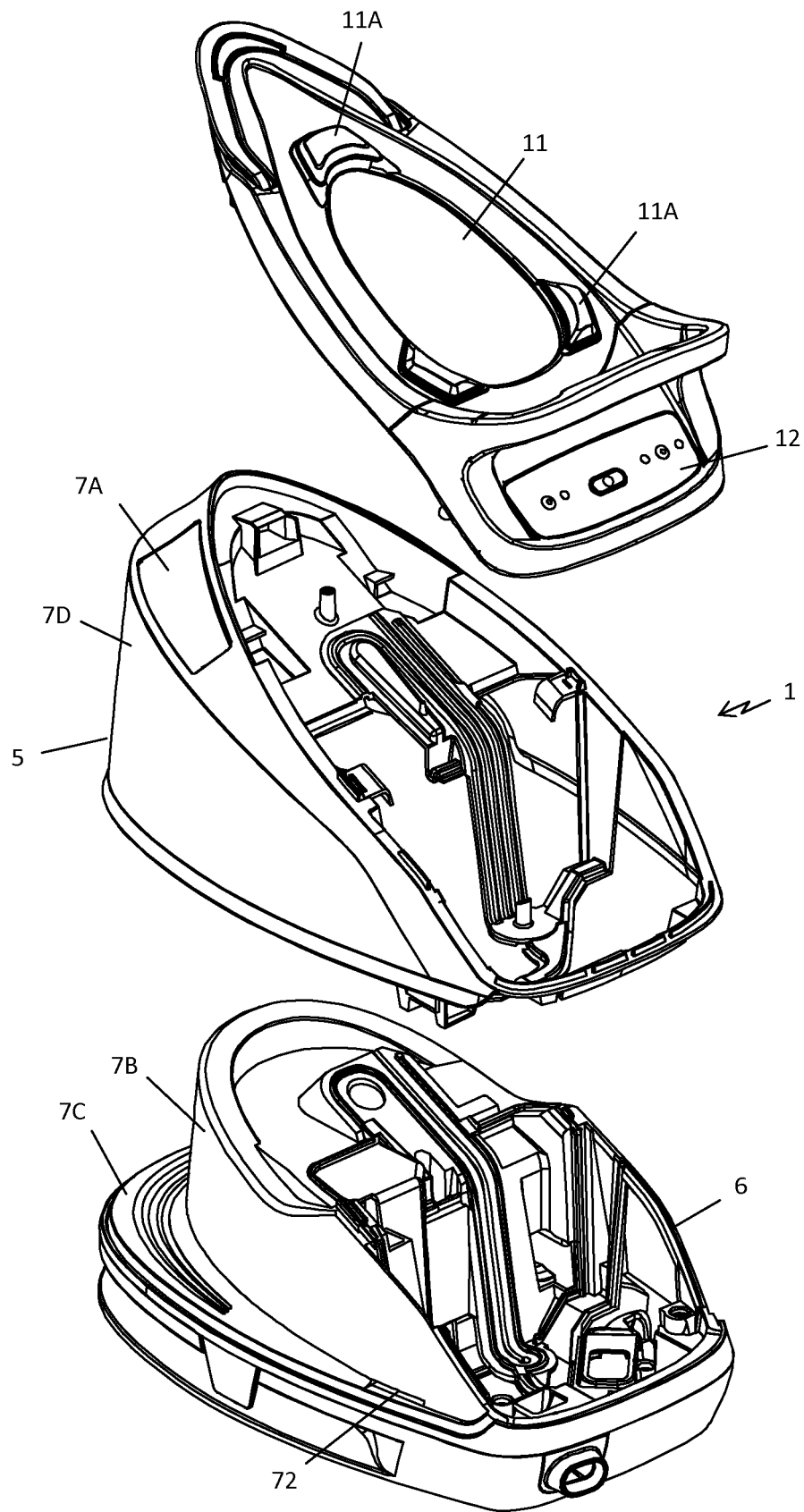


Fig 3

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 0153596 A [0002]
- FR 1456087 [0035]